

LE DROIT DU TRAVAIL POUR LA GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES

FORMATION COLLECTIVE		FORMATION INDIVIDUELLE / BINÔME	
DURÉE	3 JOURS (21 heures)	DURÉE	2 JOURS (14 heures)
TARIF*	1210 €	TARIF*	1790 € soit 895 € par personne en binôme
DATE 2019	15, 16, 25 avril 7-8-21 novembre	DATE 2019	Dates à programmer ensemble

*non assujetti à la TVA

► **Profil des participants**

- Dirigeant de TPE/PME
- Collaborateur RH

► **Prérequis**

- Pas de Pré-requis

► **Objectifs**

- Maîtriser les fondamentaux du droit du travail pour sécuriser la gestion RH
- Acquérir les bons réflexes pour prévenir les risques de contentieux

► **Méthode pédagogique**

- Apports législatifs et méthodologiques
- Etude de cas
- Remise à chaque participant d'un support lui permettant d'assurer une veille

► **PROGRAMME****1. Connaître l'environnement juridique des relations de travail**

- Les sources du droit, leur hiérarchie et leur articulation
- Les apports des ordonnances de septembre 2017
- Les moyens de contrôle : inspection du travail, service de santé au travail...
- Les bases du contentieux prud'homal
- La mise en place d'une veille juridique

2. Sécuriser la relation de travail

- Les obligations légales en matière de recrutement et d'embauche
- Les différents types de contrat de travail, les clauses obligatoires selon le type de contrat et les clauses spécifiques
- Les cas de suspension du contrat : maladie, AT et maladie professionnelle, congés
- Le pouvoir disciplinaire de l'employeur en cas de manquement du salarié

- La santé au travail : surveillance médicale, inaptitude
- La protection des salariés : protection des jeunes parents, les travailleurs handicapés, la protection contre le sexisme...

3. Connaître les modalités et procédures de rupture du contrat de travail

- La rupture conventionnelle individuelle et collective
- La démission
- Le licenciement pour faute et pour motif personnel
- Le licenciement pour motif économique

4. Gérer la durée du travail

- La durée, l'organisation et le contrôle du temps de travail
- L'aménagement du temps de travail
- Le régime des heures supplémentaires

5. professionnelle (loi du 1^{er} août 2018)

- Le compte personnel de formation
- Le plan de développement des compétences
- Le financement de la formation et de l'alternance
- Le contrat d'apprentissage et de professionnalisation
- Les nouveaux contrat de travail
- L'emploi des handicapés
- Inégalité et harcèlement

6. Gérer les relations avec les partenaires sociaux

- Les obligations de l'employeur dans la mise en place du CSE
- Le rôle et les missions du CSE en fonction de l'effectif de l'entreprise
- Les obligations de l'employeur dans le fonctionnement du CSE